

RAPPORT DE GESTION DE 3 OAKS FUND

Année 2022-2023

Commentaire sur les performances :

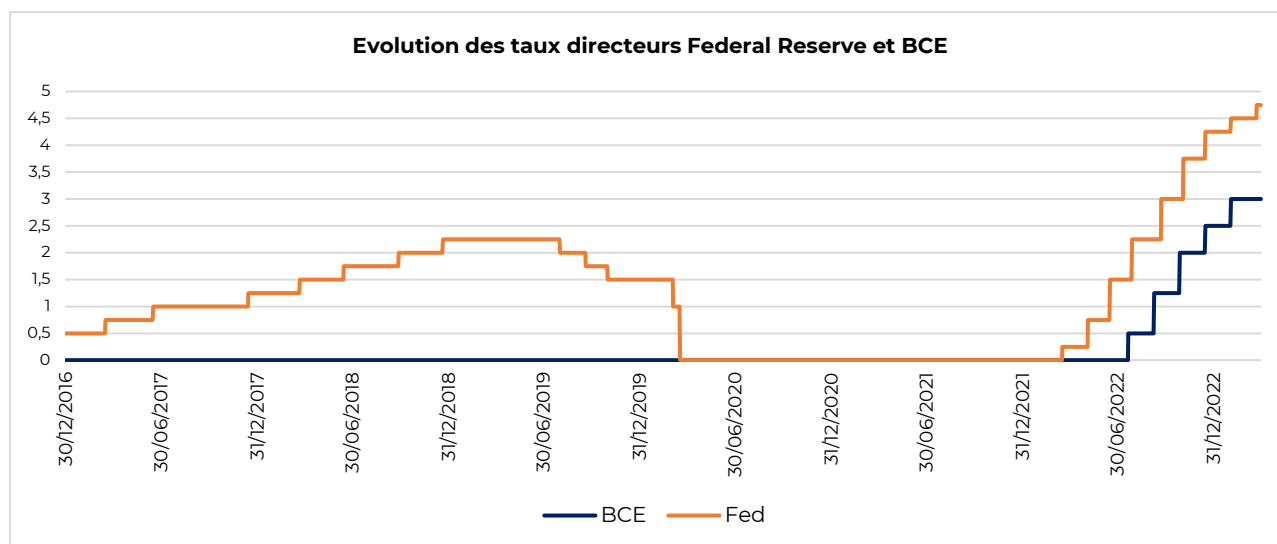
Au 31 mars 2023, l'actif total du fonds 3 OAKS FUND s'élevait à 5 197 865,16€uros soit une valeur de 1 482,92 €uros pour chacune des 3 505,149 parts.

Depuis son lancement le 2 février 2022, le fonds enregistre une baisse de -1,14% contre une hausse de 3,50% pour l'Euribor 3 mois + 200 points de base.

Sur un an¹, le fonds baisse de -1% et l'indice l'Euribor 3 mois + 200 points de base progresse de 3,28%.

Commentaire sur la gestion :

Le fonds 3 Oaks Fund a été lancé dans un contexte particulier. Après une longue phase de taux négatifs, les banques centrales européennes ont changé de politique afin de tenter de juguler une inflation qu'elles jugeaient temporaire dans un premier temps.



Sources : Fed et BCE, avril 2023

Nous avons donc assisté sur la période à un mouvement de hausse des taux directeurs historique, tant par sa rapidité que par son ampleur.

Ce nouveau contexte a provoqué de nombreux mouvements sur les différentes classes d'actifs. L'année 2022 est donc celle d'un krach obligataire et d'un repli de nombreuses valeurs de croissance.

Le premier trimestre a commencé sur une tendance positive. Néanmoins, le sauvetage / rachat organisé de Crédit Suisse par UBS a fait ressurgir les démons de 2008 et de la faillite de Lehman Brothers dans les esprits de nombreux investisseurs. Le secteur bancaire a ainsi été fortement impacté à la fin de ce trimestre entraînant dans son sillage la plupart des autres secteurs.

En termes de composition, 3 Oaks Fund se compose pour 64,64% de fonds obligataires (dont 27,80% de fonds spécialisés dans des subordonnées financières). La gestion alternative représente quant à elle 18,14% de l'actif net du fonds. Les liquidités et fonds monétaire représentent 14,07% de l'actif du fonds.

¹ Date de départ 25/03/2022

Les produits structurés représentent quant à eux 3,15% de l'actif net de 3 Oaks Fund.

Méthode de calcul du risque global :

Le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

L'effet de levier du FCP est de 1.

Politique de couverture mise en œuvre durant l'exercice :

Sur l'exercice, le fonds n'a pas fait l'objet d'une politique de couverture incluant l'utilisation de produits dérivés.

Politique d'exercice des droits de vote :

Conformément à notre règlement de déontologie ainsi qu'au règlement général de l'AMF, le FCP 3 OAKS FUND suit les recommandations sur le gouvernement d'entreprise telles qu'elles nous sont notifiées (via leur circulaire) par le programme de veille mis en place par notre association professionnelle, l'AFG-ASFFI. En conséquence, le FCP émet un vote défavorable (par correspondance) à chaque résolution contraire au gouvernement d'entreprise.

Conformément à la politique de vote de la société de gestion PATRIVAL et compte tenu des critères de vote qui y sont présentés, le FCP 3 OAKS FUND n'a pas voté durant l'exercice.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :

Patrival a mis en place une procédure de best execution, best selection. Néanmoins, dans le cas de 3 OAKS FUND cette procédure ne s'applique pas étant donné l'unicité de l'investissement dans le fonds maître.

Financement de la recherche – Directive MIFID II :

La société PATRIVAL SA a décidé de financer la recherche financière sur ses fonds propres et de ne pas la faire financer ni par les fonds ni par les comptes gérés sous mandat.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Rémunération de la société de gestion et politique de rémunération :

Les rémunérations de la société de gestion pour la gestion du FCP comportent des frais de gestion fixes (0,50% TTC par an de l'actif net, soit 0,50% TTC de l'actif net moyen / an pour l'exercice s'achevant le 31/03/2022). Une commission de performance égale à 20% TTC de la performance du fonds est prévue au-delà de la performance de l'Euribor 3 mois + 200 points de base. Sur l'exercice, aucune commission de performance n'est prélevée.

Les modalités de calcul de ces frais sont présentées dans le prospectus.

La politique de rémunération de Patrival vise à encadrer les rémunérations de certains collaborateurs :

- les preneurs de risques (gérant)
- les personnes impliquées dans la relation commerciale et qui pourraient de part une situation de conflit d'intérêts être amenées à agir d'une manière contraire à l'intérêt du client

Il est à souligner que les rémunérations des gérants de Patrival ne sont pas basées sur les performances des fonds ; leur système de rémunération est fixe, aucun bonus, ni octroi de

part de fonds relatif aux performances. Les éventuelles primes discrétionnaires versées à l'équipe de gestion ne prennent ainsi pas en compte la performance financière mais la fidélisation de la clientèle sur la durée et la progression globale des encours sous gestion.

Les gérants d'OPCVM sont tous actionnaires de Patrival, par conséquent ils perçoivent des dividendes en proportion de leur participation dans le capital de la société.

Le comité de rémunération de Patrival se compose des trois mandataires sociaux de la société. Il se réunit au moins une fois par an et examine la mise en œuvre de la politique de rémunération et sa conformité avec les textes réglementaires.

Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Durant l'année 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par PATRIVAL SA à l'ensemble de son personnel (14 personnes) s'est élevé à 1 343 364 euros bruts. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées sur l'exercice : 1 272 365 euros bruts.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées sur l'exercice : 71 000 euros bruts, conformément à la politique de rémunération, les rémunérations variables ne prennent pas en compte les performances des fonds et portefeuilles gérés.

Le montant total des rémunérations brutes versées en 2022 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

- Preneurs de risque : 909 793 euros
- Non-preneurs de risque : 433 572 euros

Modalité de prise en compte des critères ESG :

Le FCP ne prend pas en compte les critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Modification de l'indicateur de risque :

L'indicateur synthétique de risque et de rendement – appelé SRRI – se situe à un niveau de 4. Pour mémoire, le niveau 1 correspond au niveau de risque le plus faible et 7 au niveau de risque le plus élevé, étant précisé que la catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Rappel des principaux risques du fonds :

Le FCP n'offre pas de garantie ou de protection.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

La valeur de part du fonds est susceptible de fluctuer en fonction de différents facteurs liés aux changements propres aux entreprises représentées en portefeuille, aux évolutions des chiffres macro-économiques, aux taux d'intérêt.

3 OAKS FUND est investi à hauteur de 0 à 20% en actions de tous niveaux de capitalisations, il peut donc connaître une volatilité élevée et comporte donc un risque de marché.

- **Risque de perte en capital :**

L'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

- **Risque actions :**

Le fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du fonds.

- **Risque lié à la détention de petites valeurs :**

Du fait de son orientation de gestion, le fonds peut être exposé aux capitalisations de moins de 500 millions d'euros qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer de fortes variations de la valeur liquidative.

- **Risque de change :**

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du fonds peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Les investissements libellés en devises autres que l'euro sont limités à 10% de l'actif net du fonds, la baisse des cours des devises non euros correspond au risque de change.

- **Risque de crédit :**

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés et/ou souverains (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations peut baisser. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser.

- **Risque de taux :**

En raison de sa composition, le fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative peut donc baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme :**

Du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

- **Risque pays émergents :**

Le fonds pouvant être exposé jusqu'à 10%, au sein de la poche Actions, sur les pays émergents, l'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

- **Risque de durabilité :**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

1. une baisse des revenus;
2. des coûts plus élevés;
3. des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs;
4. coût du capital plus élevé ; et
5. amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- **Risque lié à l'investissement dans des dérivés à barrière :**

Le FCP peut être exposé à des produits dérivés dont la valorisation dépend du niveau des sous-jacents à certaines dates d'observation. La sensibilité de la valorisation du FCP aux variations de prix des sous-jacents est accrue à proximité de ces dates, en particulier, sur certains niveaux de marchés pouvant amplifier à la hausse ou à la baisse l'effet de variation de marché des sous-jacents.

- **Risque lié à la volatilité implicite :**

Le FCP peut être exposé à des produits dérivés dont la valorisation dépend de variables non observables directement sur les marchés financiers et difficilement observables par l'investisseur. En particulier, une hausse de la volatilité implicite du sous-jacent provoque le plus souvent une baisse de la valorisation des produits dérivés, qui entraîne une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Gestion des risques liés aux activités :

Conformément aux dispositions de l'Article 9 de la directive AIFM et aux articles 12 à 15 du Règlement européen du 19 décembre 2012, pour couvrir ces risques éventuels en matière de responsabilité professionnelle auxquels est exposée la société de Gestion Patrival dans le cadre de ses activités, la Société dispose :

- d'une part, de fonds propres ad hoc pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité pour négligence professionnelle,
- d'autre part, d'une assurance responsabilité civile dans la limite de 2 000 000 euros avec une franchise de 50 000 euros. Sur les trois dernières années, Patrival n'a versé aucune indemnisation à des clients au titre d'une perte ou d'un dommage causé par une personne agissant sous la responsabilité de la Société.

Avertissement sur les performances :

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le DICI (Document d'Information Clés pour l'Investisseur) et le prospectus du fonds 3 OAKS FUND sont à votre disposition au siège social de la société et sur le site internet de Patrival (www.patrival.fr).

Pour PATRIVAL SA
Aurélien REQUILLART
Gérant